



Date : 11 octobre 2023

Titre : Conception et installation d'un micro-réseau au Haut-commissariat du Canada en Afrique du Sud, à Pretoria

Numéro de sollicitation : 24-250214

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document de sollicitation mentionné ci-dessus.

Questions et réponses #1

T1. « Clause 3.1 de la DP - Expérience de l'entreprise (page 7)

Cette clause stipule que « le soumissionnaire et/ou les sous-consultants doivent avoir réalisé au moins trois (3) projets au cours des dix (10) dernières années liés à la conception et/ou à la mise en œuvre de bâtiments. » énergie, micro-réseau, solaire photovoltaïque, production d'énergie renouvelable dans une portée et une taille similaires à celles du haut-commissariat du Canada en Afrique du Sud, à Pretoria avant la date de clôture des offres. Requête : à ce propos, veuillez nous aider à confirmer les éléments suivants :

- **L'expérience professionnelle des consultants/sous-traitants du soumissionnaire sera-t-elle prise en compte selon ce critère ?**
- **Puisqu'il n'y a pas de min. Exigence relative à la taille de l'usine mentionnée dans la demande de propositions, quelle est la taille minimale du projet à considérer comme expérience ? Pouvez-vous autoriser le soumissionnaire à utiliser des projets similaires, quelle que soit sa capacité ?**
- **Si le soumissionnaire a assuré la gestion de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (EPC) de projets d'énergie renouvelable à grande échelle liés au réseau à l'échelle mondiale, cela sera-t-il pris en compte dans le cadre de ce critère ? Étant donné que les projets à grande échelle sont plus compliqués et que la gestion de ces projets nécessite une conception détaillée, une expertise technique et de mise en œuvre, nous comprenons que l'entreprise possédant une telle expérience devrait se qualifier**
- **Pour les projets solaires au sol, la superficie brute du terrain sera-t-elle prise en compte au lieu de la superficie brute du bâtiment ? »**

A1.

- *L'expérience professionnelle des consultants/sous-traitants du soumissionnaire sera-t-elle prise en compte selon ce critère ? [Oui, le consultant du soumissionnaire peut être pris en considération.](#)*
- *Puisqu'il n'y a pas de min. Exigence relative à la taille de l'usine mentionnée dans la demande de propositions, quelle est la taille minimale du projet à considérer comme expérience ? Pouvez-vous autoriser le soumissionnaire à utiliser des projets similaires, quelle que soit sa capacité ? [Oui, taille et portée similaires](#)*
- *Si le soumissionnaire a assuré la gestion de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (EPC) de projets d'énergie renouvelable à grande échelle liés au réseau à l'échelle mondiale, cela sera-t-il pris en compte dans le cadre de*



ce critère ? Étant donné que les projets à grande échelle sont plus compliqués et que la gestion de ces projets nécessite une conception détaillée, une expertise technique et de mise en œuvre, nous comprenons que l'entreprise possédant une telle expérience devrait se qualifier. *Si l'ingénierie comprenait la conception, alors oui.*

- Pour les projets solaires au sol, la superficie brute du terrain sera-t-elle prise en compte au lieu de la superficie brute du bâtiment ? » *La zone à considérer sur la propriété devrait être évaluée par les promoteurs lors de la visite du site.*

Q2. « Clause 5.4 de la DP – Ventilation des prix (page 9)

Requête : D'après cette clause, nous comprenons que la ventilation des prix peut être demandée à un stade ultérieur, si nécessaire et ne doit pas être soumise avec la proposition. De bien vouloir confirmer. »

- A2.** *Au stade de la DDP, nous exigeons que la Partie 3 – Formulaire d'appel d'offres soit remplie uniquement. Ce formulaire comprend un prix total ferme hors taxes. Le Canada peut demander une ventilation de ce prix s'il estime que le prix est déraisonnable.*

Q3. « Clause 7.3 de la D FP - Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement (page 10)

Requête : Veuillez confirmer si ce formulaire doit être fourni dans le cadre de la soumission de l'offre ou doit-il être rempli en ligne conformément aux instructions données sur le lien. à condition »

- A3.** *Ce formulaire n'est requis lors de la soumission de l'offre que si les conditions suivantes sont applicables. Il sera nécessaire de remplir le formulaire au format PDF et de le fournir avec votre soumission.*

1. le fournisseur a, au cours des trois dernières années, été accusé ou reconnu coupable de l'une des infractions énumérées dans la politique d'inadmissibilité et de suspension (la « politique ») ; et/ou
2. le fournisseur a, au cours des trois dernières années, été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada qui, à sa connaissance, pourrait être similaire à l'une des infractions énumérées dans la politique ; et/ou
3. une des filiales du fournisseur a, au cours des trois dernières années, été reconnu coupable de l'une des infractions énumérées dans la politique, ou a, au cours des trois dernières années, été reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada qui, à la connaissance du fournisseur et croyance, peut être similaire à l'une des infractions énumérées dans la politique ; et/ou
4. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir aucune des certifications requises par les dispositions relatives à l'intégrité

Si ce qui précède ne s'applique pas, veuillez également vous assurer de lire et de certifier ce qui suit, comme vous le certifiez en soumettant une offre.

Il a lu et comprend la Politique d'inéligibilité et de suspension (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>) ;

b. il comprend que certaines accusations et condamnations pénales nationales et étrangères, ainsi que d'autres circonstances, telles que décrites dans la Politique, entraîneront ou pourront entraîner une détermination d'inéligibilité ou une suspension en vertu de la Politique ;

c. il est conscient que le Canada peut demander des informations supplémentaires, des certifications et des validations au soumissionnaire ou à un tiers afin de déterminer l'inéligibilité ou la suspension ;

d. il a fourni avec son offre une liste complète de toutes les accusations et condamnations



pénales étrangères concernant lui-même, ses sociétés affiliées et ses sous-traitants de premier niveau proposés qui, au meilleur de sa connaissance, peuvent être similaires à l'une des infractions énumérées. dans la Politique ;
e. aucune des infractions pénales nationales et autres circonstances décrites dans la Politique qui entraîneront ou pourraient entraîner une détermination d'inéligibilité ou de suspension ne s'appliquent à elle, à ses sociétés affiliées et à ses sous-consultants de premier niveau proposés ;
etf. il n'est pas au courant d'une décision d'inadmissibilité ou de suspension émise par TPSGC qui s'applique à lui .

Q4. « Appendice « A » de la DP – Énoncé des travaux (EDT) – Clauses 9.2 et 9.3 – Livrables civils et structurels (page 58)

Cette clause stipule que les documents de construction (dessins et spécifications) doivent être signés et scellés par un ingénieur civil professionnel agréé et respectivement un ingénieur en structure professionnel agréé.

Requête : Veuillez confirmer si cela est requis au stade de l'appel d'offres, ou s'agit-il d'une exigence pour le soumissionnaire retenu ? Veuillez noter que l'obtention d'une telle documentation certifiée nécessite du temps supplémentaire et des visites sur site par les ingénieurs professionnels et qu'il serait difficile à fournir dans le court délai de soumission des offres. Demandez votre considération s'il vous plaît. »

A4. Il s'agit d'une exigence réservée au soumissionnaire retenu, après l'attribution du contrat.

Q5. « Appendice « B » de la DDP –

Requête sur la liste de vérification des exigences en matière de sécurité : Ce formulaire n'est pas clairement visible et est un peu flou à lire. Veuillez indiquer ici ce qu'un soumissionnaire doit faire et demander à en partager une version claire. »

A5. Aucune action n'est requise de la part du soumissionnaire dans cette section. La liste de contrôle des exigences en matière de sécurité est là pour indiquer qu'il n'y a aucune exigence en matière de sécurité pour l'organisation ou les personnes du soumissionnaire pour cette exigence.

Q6. « Il y a environ deux ans, le Canada a publié un communiqué de presse dans lequel il annonçait son intention de procéder à des rénovations solaires sur les toits d'une grande partie de ses quelque 10 000 bâtiments... et je me demande si cet appel d'offres de Pretoria pourrait être lié à cela. un plus grand projet ? »

A6. Nous pensons que le promoteur fait référence au Greener Home Grant, qui offre des subventions aux propriétaires pour économiser de l'argent et réduire leur empreinte environnementale . GAC n'est pas affilié à ce programme.

GAC a réalisé en interne une évaluation des propriétés appartenant à la Couronne afin d'identifier les candidats idéaux pour l'énergie solaire photovoltaïque, en fonction de l'intensité carbone du réseau local et de l'irradiation solaire. Pretoria a été identifiée comme un très bon candidat pour l'énergie solaire sur la base de cette analyse. Les installations solaires photovoltaïques et de stockage d'énergie par batterie s'alignent sur la transition du gouvernement du Canada vers zéro émission nette d'ici 2050, qui s'applique également au réseau de missions international.

Q7. « À la section 2.3, b. il note que « Sa Majesté enverra un avis écrit au soumissionnaire ». Étant au Canada et en Afrique du Sud, notre service postal en Afrique du Sud ne fonctionne pas bien. »

A7. Un avis écrit sera envoyé par e-mail et non par la poste.



Q8. « La devise du contrat est le CAD ou le Rand ? »

A8. *Veillez noter que la devise du contrat a été modifiée en Rand.*

Q9. « Quelles sont les conditions de paiement ? »

A9. *Paiements progressifs avec une retenue de 10 %.*

Q10. « La retenue de 10 %, quand sera-t-elle débloquée, après l'achèvement du contrat ? »

A10. *C'est correct. En règle générale, au Canada, c'est ce que nous faisons pour la plupart de nos contrats internationaux. Nous conservons 10% de chaque facture pendant toute la durée de facturation qui sera remboursée en fin de Contrat une fois que tous les défauts auront été corrigés.*

Q11. « Avez-vous décidé de la taille du système en termes de solaire photovoltaïque ou de taille de batterie ? Parce que nous avons examiné vos besoins. Vous recherchez 72 heures en supposant qu'il n'y aura pas de réseau pour charger les batteries ou fournir de l'électricité. Dans ce scénario, il faut comprendre quelle est la principale exigence pour dimensionner la batterie. Comment le soumissionnaire va-t-il dimensionner le système ? Si le dimensionnement du système est laissé au soumissionnaire, comment compareriez-vous la proposition financière ? Parce que si un soumissionnaire propose une taille X et une taille Y, comment allez-vous comparer la proposition financière ? »

A11. *Nous ne regardions pas davantage la taille, donc avoir 3 jours complets à pleine capacité en fonction de la consommation d'énergie de la mission. Chaque entreprise peut avoir des solutions différentes. Nous comprenons que chaque entreprise proposera des produits différents et des solutions innovantes, à condition que l'objectif soit atteint de disposer de 3 jours à pleine charge pour que le Haut-Commissariat soit hors réseau.*
